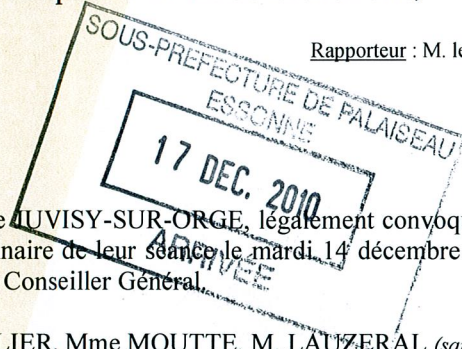


**DÉLIBÉRATION N° 135 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2010**

Objet : Contribution de la Ville de Juvisy-sur-Orge aux débats publics portant sur le futur réseau de transports du Grand Paris (Arc Express et Métro du Grand Paris)

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	27
Votants	32

Rapporteur : M. le Maire



Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le mercredi 8 décembre 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance le mardi 14 décembre 2010 sous la présidence de M. Étienne CHAUFOUR, Maire, Conseiller Général.

Présents : M. CHAUFOUR, M. ROCH, Mme ANGELLIER, Mme MOUTTE, M. LAUZERAL (*sauf pour la délibération n° 134*), Mme BISCH, M. TESSIER, Mme MORO-CHARKI, M. RÉJAUD, M. LE LOARER, Mme CLERC, M. LE COJAN, Mme BEILLARD, M. HERAIL, Mme BONNAL, M. BAUDE, M. CHIHI, M. GONNOT, Mme AVELLANO, M. RAHMANI, M. BALLEST, Mme VATIN, Mme FLORES, M. ROSE, M. MAQUINAY, Mme ROCCHICCIOLI, M. SAINT-PIERRE.

Absents représentés : Mme BEGHE représentée par M. CHAUFOUR, Mme CHOUTIER représentée par M. LE LOARER, Mme BOULOGNE représentée par M. BAUDE, Mme SOUKOUNA représentée par Mme ANGELLIER, M. LEFFRAY représenté par M. ROSE.

Absent non représenté : M. NYIMI TSAKALA.

- Secrétaire de séance : Alain ROCH -

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

MAIRIE

BP 56
6, rue Piver
91265
Juvisy-sur-Orge
Cedex

téléphone
01 69 12 50 00

télécopie
01 69 12 50 20

www.juvisy.fr

e-mail
mairie@mairie-juvisy.fr

La Ville de Juvisy-sur-Orge est particulièrement concernée par les projets de transports en commun soumis au débat public du Grand Paris.

Elle l'est du fait de son positionnement géographique, qui avec la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne, fait « trait d'union » entre la petite et la grande couronne.

Elle l'est puisque c'est sur son territoire qu'est implanté le plus grand pôle d'échanges du Sud Francilien à la gare de Juvisy, les RER C et D, mais également la Seine avec ses capacités de transport fret par voie d'eau.

Elle l'est enfin parce, plus que tout autre territoire Essonnien, elle subit l'une des plus fortes circulations automobiles de transit et ses conséquences, avec tout à la fois la RN7, le seul franchissement de Seine du Nord de l'Essonne, les circulations d'évitement le long de la Seine.

Son cahier d'acteurs reprend ainsi ces spécificités.

1. La qualité des RER est la première des priorités

Au moment où l'on envisage des financements entre 20 et 30 milliards d'Euros pour les transports en commun mais échancés sur du très long terme, l'attente des usagers est avant tout de bénéficier de RER C et D réguliers, sûrs et rapides.

Pour ce qui concerne le RER C, la priorité est avant tout le sextuplement des voies entre Juvisy et la gare de Bibliothèque François Mitterrand. Celui-ci est un des rares projets d'envergure envisageable à des échéances acceptables pour les habitants puisque le foncier appartient déjà aux exploitants ferroviaires.

Cet aménagement demandera ou permettra des aménagements nécessaires dans les gares du tracé concerné.

De plus, il permettra, avec des aménagements complémentaires du plan de voies de la gare de Juvisy, aux habitants du centre Essonne (Evry, Corbeil etc.) de ne plus être obligés de changer de train en gare de Juvisy mais d'assurer une continuité vers la rive gauche d'une partie des trains du RER D. Cet aménagement améliorera également fortement la qualité de la ligne D du RER.

Tant l'amélioration des RER C et D que les accès à ceux-ci depuis les 1500 bus quotidiens et le futur tramway T7 rendent prioritaire la restructuration sans délai du pôle multimodal de Juvisy. Celle-ci devra, en cohérence avec les priorités émises lors des études du contrat de plan, intégrer l'ouvrage de franchissement par les transports en commun du faisceau ferroviaire afin de permettre la continuité des transports en commun vers le centre Essonne et la rive droite de la Seine.

L'amélioration du RER D est prioritaire, tant du fait de ses dysfonctionnements que des prévisions importantes d'arrivée de nouveaux habitants concernés par cette ligne.

Cela implique également un doublement du tracé souterrain entre Chatelet et Gare du Nord. Tant pour le RER C que pour le RER D, les missions directes et non « métroisées » sont indispensables à maintenir, compte tenu des distances depuis la grande couronne et des durées déjà longues des missions, que parce que la petite couronne bénéficie déjà, en plus des RER, d'une offre de transports en commun importante avec, en complément des RER, le métro, des sites propres de qualité etc.

2. Rejoindre en transports en commun le pôle d'emplois d'Orly/Rungis/Thiais

C'est grâce aux liaisons prévues sur Juvisy-sur-Orge et les Portes de l'Essonne que les habitants du Sud Essonne, du centre du département, de la rive droite de la Seine ainsi que ceux des Portes de l'Essonne pourront accéder en transports en commun, et non en voiture particulière, aux zones d'emplois les plus importantes du Sud de l'Île de France, situées sur l'aéroport d'Orly et au nord de celui-ci (Rungis, Thiais etc).

Le tramway Villejuif/gare de Juvisy doit donc être réalisé sans délai et mis en œuvre dans la continuité de son arrivée à Athis Mons.

Par ailleurs, la RN7 comme de nombreux autres axes tels que le pont sur la Seine doivent permettre aux transports en commun d'emprunter des sites propres.

3. Juvisy et Les Portes de l'Essonne constituent la « porte d'entrée » de la grande vers la petite couronne

Les nouveaux projets de transports envisagés dans le grand projet public, pour autant que leur coût ne porte pas préjudice aux améliorations citées précédemment, doivent impérativement assurer les meilleures liaisons modales avec le RER et le tramway T7, notamment à Villejuif.

En revanche, prolonger la ligne 14 du métro Parisien ne nous paraît en aucun cas apporter une réponse satisfaisante aux problèmes posés et risque au contraire de dégrader fortement le fonctionnement de cet axe fondamental.

Dans le cadre de l'intermodalité des TGV entre eux, mais également de leur intérêt pour l'Île de France, il nous paraît fondamental que l'interconnexion soit maillée avec une nouvelle gare TGV située sous l'aérogare Sud de l'aéroport d'Orly. Cette situation privilégiée doit permettre de meilleurs reports modaux rail/air, mais également rail/air/route avec notamment la RN7 et l'autoroute A6, et demain rail/rail avec le T7.

Afin que tous les TGV ne soient pas contraints d'emprunter les tronçons déjà saturés des lignes SNCF à l'approche de Paris, et ne soient pas contraints à des arrivées dans des gares « terminus », la municipalité attire l'attention sur l'intérêt d'aménager pour recevoir des TGV des gares telles que celle de Juvisy. Cela permet un accès privilégié à toute l'Île de France, apporte une solution essentielle pour la future LGV en provenance du centre de la France et de l'Auvergne, et constitue un aménagement utile en attente des travaux d'interconnexion des TGV et de la réalisation de la gare TGV souterraine d'Orly.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son article 3,

VU la décision de la Commission Nationale du Débat Public le 2 septembre 2010, d'organiser un débat public pour le projet Arc Express,

CONSIDERANT le débat public engagé sur les projets de transports structurants Arc Express et Grand Paris entre le 30 septembre 2010 et le 31 janvier 2011,

CONSIDERANT l'exposé et les revendications évoqués ci-dessus,

CONSIDERANT qu'Arc Express et le métro du Grand Paris ne peuvent être qu'une réponse partielle aux besoins de déplacements des Juvisiens et plus largement des habitants de l'Essonne,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITE :

DEMANDE :

- que la priorité de la réalisation technique et financière des projets de transports en commun en Ile-de-France soit destinée aux réseaux des lignes C et D du RER, et à leur amélioration,
- que la réhabilitation du pôle intermodal de Juvisy et l'avancement de la phase 2 du tramway T7 entre Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge soit également effectués sans délai, grâce à l'engagement financier de l'Etat qui doit venir compléter les efforts de financement du Conseil général de l'Essonne et du Conseil régional d'Ile-de-France,

RECONNAIT les atouts d'une nouvelle infrastructure de transport en rocade en première couronne si elle :

- favorise les échanges de banlieue à banlieue sans devoir passer par Paris,
- garantit le maillage avec des infrastructures existantes de transport en commun situés sur Juvisy ou en Essonne (RER C, RER D, futur Tramway T7)

DIT que la réalisation de ce grand projet de transports en commun implique :

- un engagement financier de l'Etat et de la Région, en premier lieu sur l'ensemble des modes de transports lourds (métro, RER) et intermédiaires (Trams) existants qui relèvent du niveau métropolitain et national,
- un rapprochement technique des deux projets Arc Express et métro automatique du Grand Paris afin qu'une cohérence d'ensemble se dégage pour la production d'un seul grand réseau structurant pour l'ensemble des Franciliens où les réseaux secondaires en TCSP se révéleront essentiels pour la desserte du territoire nord Essonnien et le rabattement vers le réseau lourd de première couronne.

AUTORISE le Maire à transmettre la dite délibération à la Commission particulière du Débat Public sur le réseau de transports publics du Grand Paris.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le : 15 décembre 2010

Publiée le : 17 DEC. 2010



Le Maire,
Conseiller Général,

Etienne CHAUFOUR